

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 30 août 2019 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1925123A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 27 août 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le capitaine Louis Bourillon (NIGEND: 215247 – NLS: 8068825 – NID: 9877031293) est placé en situation d'affectation temporaire, du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2022 inclus, en qualité d'officier rédacteur chargé de l'élaboration de la norme en matière de législation pénale et de police judiciaire au sein de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ), à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 11, rue des Saussaies, 75008 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Rosny-sous-Bois. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 août 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA